Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le 20/01/20 2 = 5

ID 080-218000099-20210119-DELIB2021011904-DE

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE

## Conseil Municipal du 19 Janvier 2021 Extrait du registre des délibérations

n° 2021-01-19-04

Date de la convocation 15/01/2021

L'an deux mil vingt, le dix neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Convoqués : 23

Etaient présents : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoît RICHARD, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ. Tristan DASSONVILLE

Présentes : 18

Étaient représentés : Christine BOURDELLE PATRICE par Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN par Catherine WANTIEZ, Vincent DAINE par Nicolas BLIN, Karine PAGEAU par Paulo MARCELLO

Représentés : 4

Était absent : Frédéric PINCIT

Absents: 1

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

OBJET :

Les salaires des saisonniers du Plan d'eau sont pris en charges par le budget principal de la commune.

Il a pour conséquence d'émettre en mandat pour le remboursement des salaires au compte 6218 Personnel extérieur

----

Le remboursement concernera en premier lieu l'exercice 2019 et 2020.

**Finances** 

Concernant les autres exercices, la procédure sera renouvelable jusqu'à la fin de mandat de Monsieur le Maire.

**Budget annexe** 

2020

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- Approuve de faire le remboursement pour l'exercice 2019 et 2020
- Approuve la procédure de renouvellement
- dit que le mandat sera émis
- dit que les crédits seront prévus au budget

Remboursement des salaires des saisonniers du Plan d'eau

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND